

Adresse du comité révolutionnaire de la 9ème division (Paris), lors de la séance du 21 vendémiaire an III (12 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du comité révolutionnaire de la 9ème division (Paris), lors de la séance du 21 vendémiaire an III (12 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 87-88;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1995\\_num\\_99\\_1\\_17489\\_t1\\_0087\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17489_t1_0087_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

*L'orateur* : Citoyens Législateurs,

La section de Popincourt, après avoir entendu la lecture de l'adresse de la Convention au peuple françois, que vous avez décrétée le 18 de ce mois, a arrêté à l'unanimité de venir vous témoigner toute sa satisfaction sur cette adresse, qui, en établissant les principes qui peuvent seuls faire fleurir la République, doit éteindre toutes les factions.

Oui Législateurs, les principes que vous venez de proclamer sont ceux que la section de Popincourt professe; s'ils cessoient un moment d'être observés, la liberté ne seroit plus qu'une chimère et il y auroit tout à craindre pour l'unité et l'indivisibilité de la République que tous les citoyens ont juré de maintenir jusqu'à la mort.

Représentants, la nation vous a donné de grands pouvoirs, le peuple vous a revêtus de sa confiance. Continuez à faire un bon usage de l'un et de l'autre, anéantissez tous les ennemis de la chose publique; démasquez sans cesse les hypocrites en patriotisme, que l'intrigant ne soit plus admis aux emplois; c'est la vertu et la probité qui seules doivent occuper des places dans la République.

Regardez comme ennemi de la liberté quiconque oseroit porter atteinte aux principes que vous avez développés dans votre adresse. Comptez sur la section de Popincourt; vous la trouverez toujours prête à marcher en masse à votre premier signal pour défendre la représentation nationale, seul point central de la République.

*Signé des huit commissaires.*

## 19

**Le comité révolutionnaire central, troisième division<sup>a</sup>, celui de la neuvième division<sup>b</sup>, le tribunal du troisième arrondissement<sup>c</sup>, le comité révolutionnaire du huitième arrondissement<sup>d</sup>, celui du Panthéon français<sup>e</sup> [Paris], félicitent la Convention sur l'Adresse au Peuple français.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (72).**

*a*

[*Le comité révolutionnaire de la 3<sup>e</sup> division, séant section de Brutus, à la Convention nationale*] (73)

Citoyens représentants,

Des cannibales, sous le masque du patriotisme et de l'amour du bien public, à l'aide d'un système de stupeur, qu'ils avoient eu l'art de répandre sur toute la surface de la République, avoient eu l'audace de se saisir, pour leur intérêt personnel, de la foudre nationale, qui vous

est exclusivement confiée pour écraser les ennemis de la Liberté.

Ils ont paru ces hommes perfides et sanguinaires, vous avés parlé, ils ne sont plus.

La France entière, comprimée par la tyrannie et l'arbitraire, respire enfin pour applaudir à votre mâle énergie.

Vos décrets bienfésans lui donnent chaque jour une nouvelle existence. Elle voit avec confiance s'approcher ces jours heureux que vous lui préparés, et s'attache, plus que jamais, s'il étoit possible, à son auguste représentation, qu'elle couvrira constamment de son amour, de son respect et de sa reconnaissance.

Et nous aussi, que vous avés choisis pour coopérer avec vous à la gloire de sauver la chose publique, par une surveillance active et continue, nous jurons à cette barre d'estre fidèlement attachés à la représentation nationale et de ne reconnoître qu'elle dans tous les tems.

L'abominable système de terreur et l'arbitraire ne trouveront jamais de partisans parmi nous, périsse quiconque oseroit le reproduire!

Fraternité, franchise, égalité, justice, voilà notre devise.

Patriotes fidèles et sincères, respirés en paix nous veillons pour vous.

Traîtres à la patrie, intrigans, meneurs et conjurés contre le bien public, tremblés...

Nous saurons déchirer le voile épais qui vous couvre, et vous livrer à nud au glaive vengeur qui vous attend!

Ennemis des recommandations et de toute intrigue, isolés au milieu de nos devoirs, nous y demeurerons inviolablement attachés, sans préférence ni considération pour personne.

Peuple français, console-toi : tes dignes représentans, par de nouvelles mesures, veulent essuyer tes larmes et te faire oublier des malheurs inséparables d'une grande révolution.

Etroitement liés à la représentation nationale, nous marcherons d'un pas égal, sous son égide.

Si nous comettons des fautes, elles proviendront toujours de la faiblesse de nos lumières, et jamais d'un principe de perversité, qui n'est pas dans nos coeurs, que chacun de nous ne peut concevoir qu'avec horreur et mépris, et qu'il combattra sans cesse avec l'énergie d'une conscience exempte de reproches et jalouse d'écarter d'elle tout sujet de soupçon capable de diminuer la confiance publique dont vous les avés investis et qu'ils regardent comme la seule récompense digne de vrais républicains.

Vive la République et la Convention nationale.

*Signé des membres du comité,*  
LAMBERT, *président,*  
GIRAUD, *secrétaire.*

*b*

[*Le neuvième comité révolutionnaire à la Convention nationale*] (74)

(72) P.-V., XLVII, 123. *J. Univ.*, n° 1782.

(73) C 321, pl. 1346, p. 17.

(74) 321, pl. 1346, p. 16. *Moniteur*, XXII, 219; *Débats*, n° 750, 320.

*L'orateur* : Représentans du peuple,

Le 9<sup>e</sup> comité révolutionnaire est à son poste : il ne veut pas quitter d'un moment les fonctions importantes que vous lui avez confiées; au milieu de ses occupations cependant il éprouve le besoin de venir s'épancher dans votre sein : brûlant des principes que votre adresse aux Français a ranimés en lui, il vient par notre organe, vous rendre dépositaires de sa reconnaissance, de son admiration, de ses résolutions.

Pères du peuple, vous avez encore une fois sauvé la patrie; grâces immortelles vous soient rendues : votre adresse a rallié tous les bons citoyens; c'est la profession de foi des gens vertueux, la règle de conduite des hommes sages, le point de réunion des autorités, le pas de charge battu contre tous les intriguants.

Représentans, nous sommes à ce pas : nous venons jurer la défense de la vertu, annoncer la mort aux scélérats.

Les yeux de surveillance que vous nous avez prêtés, vont les suivre jusque dans les replis de leur âme les plus tortueux : les douze comités vont imiter les douze armées; partout celles-ci renversent la tyrannie, font triompher la liberté : à leur exemple, nous allons soutenir les citoyens libres, comprimer l'ambition qui voudrait les enchaîner.

Le bonheur et la gloire règnent dans nos camps : il faut aussi qu'ils habitent aussi les cités.

Représentans, ce sera votre ouvrage. Nous ferons tous nos efforts pour y contribuer.

FAUCONNIER, *vice-président*,  
TOULOUSE, *secrétaire*.

c

[*Le tribunal du 3<sup>e</sup> arrondissement du département de Paris à la Convention nationale*] (75)

Liberté, égalité, fidélité à la Convention

Citoyens représentans,

Les membres composant le tribunal du 3<sup>e</sup> arrondissement du département de Paris viennent vous déclarer que les principes que vous avez manifesté dans votre adresse au peuple français sont depuis longtemps gravés dans leurs coeurs; comme vous, comme les vrais patriotes ils ont gémi sur les horreurs dont ces derniers temps ont été témoins, aussi avec quel plaisir n'ont-ils pas vu que vous avez contracté l'engagement de maintenir la justice à l'ordre du jour et d'éloigner, sans retour, le règne de la terreur, d'après vos principes consolateurs, l'honnête artisan, le citoyen paisible ne sera plus enlevé à sa famille, il pourra goûter en paix les douceurs de la liberté.

(75) C 321, pl. 1346, p. 15. *C. Eg.*, n° 785; *F. de la Républ.*, n° 21; *Gazette Fr.*, n° 1015; *J. Perlet*, n° 749.

Quand à nous, nous jurons de nouveau que nous ne reconnaitrons que la Convention nationale pour le centre unique du pouvoir, que nous n'aurons, que nous ne ferons exécuter d'autres loix que les décrets qui émaneront de sa sagesse. Elle nous a donné l'assurance qu'elle exercerait exclusivement le pouvoir qu'elle a reçu du peuple et qu'elle ne souffrirait pas qu'aucune fraction du peuple s'en emparât, en maintenant ces principes tutélaires elle conduira le vaisseau au port et recevra les bénédictions de tous les français.

[*Extrait des registres de délibérations de la chambre du conseil du tribunal du 3<sup>e</sup> arrondissement du département de Paris, du 21 vendémiaire an III*] (76)

Le tribunal, après avoir reçu aujourd'hui l'adresse de la Convention nationale au peuple français du dix huit du courant et en avoir fait faire lecture à l'audience publique, a arrêté qu'il se transporterait immédiatement à la Convention pour lui témoigner la satisfaction qu'il a éprouvé des principes contenus en cette adresse, principes qui depuis longtemps sont gravés dans tous les coeurs des vrais français, et qu'expédition du présent arrêté sera remis par son président au président de la Convention nationale, à laquelle il est chargé de développer, en même temps, les sentiments du tribunal, et ont signé au registre les citoyens

TAMPON, *président*,  
AUVRAY, LEFEVRE, *juges*,  
MOURICAULT, *commissaire national*,  
GATTREZ, *accusateur public*.

d

[*Le comité révolutionnaire du 8<sup>e</sup> arrondissement à la Convention nationale*] (77)

Elle a été proclamée cette adresse de la Convention au peuple français, adresse dont les principes vous assurent à jamais l'estime, l'amour et la reconnaissance de tous les bons citoyens. Vous venez de vous prononcer, Législateurs, c'est maintenant que les factions sont abattues, que la justice et la vertu naguères comprimées par la terreur vont reprendre leur empire, leurs accens mâles et purs glaceront d'effroi les conspirateurs et les agitateurs et la révolution va enfin parvenir à son terme et procurer au peuple français le bonheur qu'il a le droit d'attendre après tant de sacrifices.

Le comité de surveillance du 8<sup>e</sup> arrondissement vient vous déclarer que les principes énoncés dans votre adresse sont les siens : oui nous surveillerons les hommes perfides qui sous un masque hypocrite voudraient troubler le cours

(76) C 321, pl. 1346, p. 14.

(77) C 321, pl. 1346, p. 13. *F. de la Républ.*, n° 21.